



**SECTION DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
DDFIP
DRDDI**

**Déclaration liminaire des représentants FO-FINANCES 64
au CHS-CT du 9 Novembre 2020**

Monsieur le Président,

Les représentants FO-Finances 64 tiennent à rappeler leur attachement au CHS-CT, instance ô combien importante notamment en cette période de covid19, raison pour laquelle, nous continuerons à demander l'abrogation de la Loi sur la transformation de la Fonction Publique qui renvoie cette instance au second plan dans une sous-commission du CSA.

Les représentants FO s'étonnent de la volonté de l'administration de poursuivre à tout prix les réformes, notamment sur le nouveau réseau de proximité à la DGFIP alors que la pandémie de Covid 19 sévit toujours.

Les réformes prévaudraient-elles sur la santé et la sécurité des agents ?

En ce qui concerne l'ordre du jour, les représentants FO-Finances 64 prennent acte des propos de la Ministre du travail du 29 octobre 2020 « le télétravail n'est pas une option mais une obligation pour les travailleurs, salariés ou indépendants qui peuvent exercer leur activité à distance » .

Ces propos sont confortés par la circulaire de la FPE (29 octobre 2020) ainsi que la foire aux questions de la DGAFP: «le télétravail constitue dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent» et de rajouter que: «lorsque les missions peuvent être totalement ou principalement exercées à distance, les agents publics **doivent impérativement** être placés en télétravail 5 jours/semaine ».

La DGAFP souligne que pour les collègues sur site, leur présence doit être réduite au maximum pour les tâches «non télétravaillables».

Pouvez-vous nous indiquer de manière très précise quelle sont les directives locales prises afin de respecter ces impératifs et nous indiquer à ce jour quel est le nombre d'agents en télétravail par missions?

Les personnes vulnérables doivent télétravailler ou être placées en ASA. A ce jour pouvez-vous nous indiquer le nombre de personnes vulnérables recensées dans le 64?

Concernant les conjoints de personnes vulnérables ou collègue cohabitant avec une personne vulnérable, la DGAFP rappelle qu'ils doivent être également, dans la mesure du possible placés en télétravail. A défaut, il convient d'aménager leurs conditions de travail. Avez-vous procédé à un recensement de ces personnels et quelles ont été les mesures prises à leur égard ?

Les cas covid19 à la DDFIP64 se multiplient. Pouvez-vous faire un point sur le nombre de cas avérés, cas contacts?

Les représentants FO vous font part de leur étonnement quant aux données figurant dans le tableau consolidé DGAFAP concernant les Pyrénées Atlantiques (nombre de télétravailleurs, de personnes vulnérables, de cas covid etc....).

Concernant le nettoyage, soumis à des contraintes particulières en cette période, pouvez-vous nous indiquer si les prestations répondent aux normes sanitaires préconisées?

Est-ce que des prestations supplémentaires ont été engagées? Sur la proposition des représentants FO-Finances64 que vous avez acceptée, «le cahier nettoyage» devait être mis en ligne, ainsi accessible à tous les collègues. Pouvez-vous nous faire un point sur le sujet ?

Les représentants FO-Finances 64 s'interrogent également sur les conditions de restauration collective de nos collègues. Y-a-t-il des rotations ? Quelles sont concrètement les mesures envisagées et prises (défraiements forfaitaire des frais repas, extension à titre dérogatoire, de l'attribution des tickets repas etc...)?

Concernant l'accueil du public, quelles mesures comptez-vous prendre ? La DGAFP évoque des accueils sur rendez-vous dans la mesure du possible. A défaut, une jauge de 4m² par personne est préconisée pour l'accueil usager. La direction locale envisage-t-elle un recours aux vigiles afin de filtrer les usagers ?

Pouvez-vous nous faire un point sur la situation de deux Trésoreries. Celle de Béarn des Gaves et plus précisément de nos collègues qui vivent des moments difficiles, pour lesquels nous avons une pensée particulière et tenons à leur apporter tout notre soutien.

Celle de Pau Centre Hospitalier, suite à une de nos visites de poste, nous vous avons sollicité et vous vous étiez engagé à passer très rapidement dans ce poste. En effet, les collègues ont connu les transferts de la gestion des hôpitaux de Mauléon et Oloron sans renfort et auront à connaître un nouveau transfert, celui d'Orthez à compter du 01-01-2021. Les risques psychosociaux sont très importants dans ces deux Trésoreries. Nous souhaitons également leur témoigner notre soutien.

Enfin par lettre en date du 3 novembre 2020, nous avons demandé au Médecin de prévention ainsi qu'à l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail un avis circonstancié sur le projet de NRP présenté par la DDFIP64 au CTL du 3-11-2020.